

PREAVIS MUNICIPAL N° 4-2/19

Chavornay – Modification du règlement sur la vidéosurveillance

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission composée de MM. Gaël Maire, Olivier Briand et présidée par M. Aditya Yellepeddi a siégé le mardi 9 avril 2019 à la Maison de Commune.

La Commission remercie M. Gérald Ottiger, municipal, pour sa présence et les informations fournies lors de la séance.

Descriptif :

Le préavis concerne la mise à jour du règlement sur la vidéosurveillance entré en vigueur en 2013. Faisant suite à la révision de la loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données, deux changements majeurs sont apparus : d'une part les autorisations d'installations de vidéosurveillance dissuasive sont données par la préfecture du district et non plus par le préposé à la protection des données et, d'autre part, la durée maximale de conservation des images passe de 96 heures à 7 jours ou, en cas d'atteinte aux personnes ou aux biens, à 100 jours. La Commune de Chavornay possédant un règlement communal ad-hoc, ce deuxième point nécessite d'être mis à jour et fait l'objet du présent préavis.

Analyse :

- **Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance 2019 :**

Article 9 : La mise à jour de l'article 9 permet ainsi de lier directement le règlement communal de Chavornay à la Loi sur la protection des données personnelles (LPrD) en ce qui concerne les normes en vigueur pour la durée de conservation des images. Toute modification future sur la durée maximale de conservation des images ne nécessitera pas une commission du Conseil communal et permettra à la Municipalité d'être réactive en fonction.

Conclusion :

Vu ce qui précède, la Commission invite le Conseil communal de Chavornay à soutenir cette proposition et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay :

- vu le préavis de la Municipalité N° 4-2/19 ;

- oui le rapport de la Commission ad hoc ; et,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

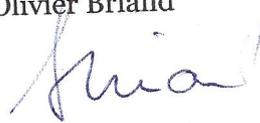
- d'autoriser la Municipalité à modifier le règlement sur la vidéosurveillance.

LA COMMISSION

Gaël Maire



Olivier Briand



Aditya Yellepeddi

Rapporteur